

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-et-unième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 20 – 25 mai 2005

Planification stratégique

VISION D'UNE STRATEGIE ET SON PLAN D'ACTION JUSQU'EN 2013

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. A sa 13^e session (Bangkok, 2004), la Conférence des Parties a décidé de prolonger jusqu'à la fin de 2007 la durée de validité de la *Vision d'une stratégie* et de son plan d'action et s'est accordée sur le processus à suivre pour préparer une nouvelle *Vision d'une stratégie* et plan d'action valables jusqu'en 2013.
3. Comme indiqué dans la décision 13.1, le Comité permanent doit établir un groupe de travail sur le plan stratégique, chargé de préparer une proposition de nouvelle *Vision d'une stratégie* et plan d'action, où le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes seront représentés. Le Secrétariat s'attend à ce qu'à sa 53^e session (Genève, juin 2005), le Comité permanent nomme les membres de ce groupe et établisse un calendrier pour ses activités. La proposition finale d'une *Vision d'une stratégie* et plan d'action jusqu'en 2013 sera soumise à la 14^e session de la Conférence des Parties en 2007.
4. La *Vision d'une stratégie* et le plan d'action révisés s'appuieront sur les résultats d'une évaluation de l'application de l'actuelle *Vision d'une stratégie* et plan d'action, faite par tous les organes impliqués (voir point 6.1 de l'ordre du jour de la présente session) et devraient contribuer à la réalisation du but fixé par le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) de réduire de manière significative le taux de perte de biodiversité d'ici 2010.
5. Le Secrétariat recommande au Comité pour les plantes de proposer des candidats qui le représenteront au groupe de travail sur le plan stratégique, afin que le Comité permanent puisse en sélectionner un certain nombre quand il décidera de la composition de ce groupe. Le Secrétariat suggère aussi que le Comité s'accorde sur un mécanisme pour faire en sorte que ses représentants communiquent les vues collégiales du Comité au groupe de travail sur le plan stratégique.